

42^{ème} TOUR CYCLISTE DE MARIE-GALANTE

REGLEMENT PARTICULIER



LES ETAPES DU TOUR

MERCREDI 27 JUIN 2018 : ETAPE 1

Capesterre → Capesterre : **141,500 kms**

Départ à 14h00

- Départ fictif : face à la Mairie de Capesterre
- Départ réel : face au stade José Bade

Arrivée prévue vers 17h30

- Arrivée au Robert face à Brico mat LEDRECK

JEUDI 28 JUIN 2018 : ETAPE 2

Grand-Bourg → Saint-Louis : **116,700 kms**

Départ à 09h00 Face à l'agence du Crédit Agricole

Arrivée prévue vers 11h30 face entrée de la plage de Saint Louis

VENDREDI 29 JUIN 2018 : ETAPE 3

Saint-Louis → Saint-Louis : 149,200 kms

Départ à 09h00

Départ fictif : face à la mairie de Saint Louis

Départ réel : face à Pâtisserie Jacques

Arrivée prévue vers 12h43 face entrée de la plage de Saint Louis

SAMEDI 30 JUIN 2018 : ETAPE 4 / 1^{ER} TRONCON 1

Grand-Bourg → Grand-Bourg : 100,000 kms

Départ à 8h00

Départ fictif : face à la Mairie

Départ réel : face à l'agence du Crédit Agricole

Arrivée prévue vers 10h30

SAMEDI 30 JUIN 2018: ETAPE 4 / 2EME TRONCON CLM

Grand-Bourg → Capesterre : 12,600 kms

Départ du premier coureur à 15h00 Face au stade

Arrivée au haut du Morne des Pères face à la maison Moysan

Arrivée du dernier coureur prévue vers 17h30

DIMANCHE 01 JUILLET 2018: ETAPE 5

Grand Bourg → Grand Bourg : 115,987 kms

Départ à 09h00

Départ fictif : face à la Mairie

Départ réel : rue Beurenon

Arrivée prévue vers : 11h46 face agence du Crédit Agricole

ARTICLE I : Définition.

Le tour de Marie-Galante organisé par l'Union Vélocipédique de Marie-Galante (**UVMG**) du mercredi **27 juin au dimanche 01 juillet 2018**, est une épreuve aux temps par étapes.

Cette compétition est régie par les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Le barème de pénalités FFC est le seul applicable.

ARTICLE II : Participation.

Cette compétition régionale classée 2.12.6 est ouverte aux coureurs de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories.

Les équipes engagées devront avoir un effectif maximum de 8 coureurs et un minimum de 5 coureurs. L'entente entre clubs locaux est autorisée à raison de 3 maximums. Le maillot devra être présenté lors de la réunion des directeurs sportifs.

L'organisation se réserve le droit d'inviter des délégations ou des équipes de son choix régulièrement inscrites au sein de la FFC.

Seul le club organisateur a le droit de se renforcer par l'apport de coureurs extérieurs régulièrement inscrit au sein de la FFC. (Equipe mixte)

ARTICLE III : Engagement.

Le droit d'engagement est fixé à 30 € par coureur, Il se fera en renvoyant le bulletin d'engagement par mail à l'adresse uvmg.asso@gmail.com jusqu'au **mercredi 20 juin 2018** à minuit dernier délai ; le règlement s'effectuera **le mercredi 27 juin 2018** durant la réunion des directeurs sportifs qui se tiendra à la salle de réunion de la **CCMG (Communauté de Communes de Marie Galante)** à **9h30**.

ARTICLE IV : Permanence.

L'hébergement sera à la charge des clubs invités.

La permanence de départ se tient :

- pour la 1^{ère} étape, à la mairie de CAPESTERRE,
- pour la 2^{ème} étape, à la mairie de GRAND-BOURG,
- pour la 3^{ème} étape, à la mairie de SAINT-LOUIS,
- pour la 4^{ème} étape 1^{ère} tronçon, à la mairie de GRAND-BOURG,
- pour la 4^{ème} étape 2^{ème} tronçon, face au stade de GRAND-BOURG
- pour la 5^{ème} étape, à la mairie de GRAND-BOURG,

Le paiement des inscriptions, la confirmation des partants et le retrait des dossards se feront à la réunion des Directeurs sportifs le **mercredi 27 juin 2018 à 9 h 30** à la salle de réunion de la **CCMG (Communauté de Communes de Marie Galante)**.

ARTICLE V: Radio Infos.

Les informations seront diffusées par Radio -Tour : Fréquence : **157 575 000 MHZ**

Il est demandé à chaque Directeur Sportif de bien vouloir veiller à ce que son véhicule soit équipé de Radio-Tour. Il pourra ainsi être informé du déroulement de l'épreuve, mais aussi des éventuelles consignes de sécurité.

ARTICLE VI : Les Classements

L'épreuve se dote de 8 classements :

1. 1- Classement Général Individuel :

Le classement général individuel s'obtient par l'addition des temps de chaque coureur enregistrés par les chronomètres officiels de la course dans toutes les étapes, compte tenu des pénalités en temps éventuelles.

Un trophée sera remis aux trois premiers, lors de la cérémonie de clôture.

Le classement Général Individuel final récompensera les quinze (15) premiers.

- **2- Classement Général Points :**

Obtenu par addition de points attribués aux 15 Premiers de chaque étape et aux 10 premiers de chaque ½ étape et des contre la montre suivant le barème ci-dessous :

Etape : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1

Demi-étape & Contre la montre : 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

- **3- Classement Montagne :**

Obtenu par addition de points attribués aux sommets de cols sélectionnés en : 1ère et 2^{ème} catégories:

1ère catégorie : 10 - 8 - 6 - 4 - 2 - 1

2ème catégorie : 6 - 4 - 2 - 1

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Un classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

1. **4- Classement Espoirs :**

Obtenu par la place des coureurs âgés de 19 –22 ans au classement général individuel au temps.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

5-Classement Combiné :

Obtenu par l'addition des places des coureurs dans les classements suivants :

1. Classement général individuel
2. Classement général points
3. Classement général montagne.

Le premier est celui qui a le plus petit total et ainsi de suite.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par leur place au classement général INDIVIDUEL.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois(3) premiers coureurs.

- **6- Classement Sprints intermédiaires :**

Obtenu par la somme de points glanés par les coureurs dans les sprints intermédiaires :

Ces lignes de sprint attribueront aux trois (3) premiers coureurs : **5 - 3 et 1 point(s).**

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de victoire dans les sprints, puis par le nombre de 2^{ème} places et ainsi de suite.

En cas de nouvelle égalité ils seront départagés par leur place au classement général.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Un classement général final attribuera des prix aux trois (3) premiers.

- **7- Classement Combativité :**

Le classement de la combativité sera établi par l'addition des points totalisés par chaque coureur dans : - Le classement journalier Points Chauds (5, 3 & 1) - et le classement de l'étape par l'attribution des points suivants : 8, 5 & 2 points.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Un classement général final attribuera des prix aux trois (3) premiers.

- **8- Classement Equipe**

Un classement par équipe sera réalisé, un trophée sera attribué à l'équipe gagnante.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premières équipes.

L'épreuve se dote aussi de 4 classements annexes:

- **9- Classement du meilleur coureur de 2^{ème} catégorie,**

Obtenu par la place des coureurs de 2^{ème} catégorie au classement général individuel au temps.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

1. **10- Classement du meilleur coureur de 3^{ème} Catégorie,**

Obtenu par la place des coureurs de 3^{ème} catégorie au classement général individuel au temps.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

➤ **11- Classement Fair Play.**

A chaque étape un jury composé du président de l'UVMG, d'un invité du jour et du président de jury désignera deux coureurs. Le jury est souverain dans ses choix.

Les critères :

- Se conformer aux Règlements FFC et aux règlements de l'épreuve.
- Respecter les décisions des arbitres.
- Respecter adversaires et équipiers.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie.
- Être maître de soi en toutes circonstances.
- Être exemplaire, généreux et tolérant.

Il sera attribué 3 points au premier, le deuxième prendra 1 point. Ceci établira un classement par points.

Le premier portera le maillot Fair Play. En cas d'égalité, c'est toujours le dernier désigné qui portera le maillot.

Au classement général, en cas d'égalité, c'est également le dernier désigné qui portera le maillot.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

- **12- Classement Écocitoyenneté**

A chaque étape un jury composé de membres de l'organisation, du collège des commissaires et des Routes de Guadeloupe, désignera deux coureurs. Le jury est souverain dans ses choix.

Les critères :

- Avoir un comportement respectueux de l'environnement :
 1. Ne pas jeter les bouteilles vides dans la nature seulement dans les zones prévues à cet effet (zone déchets).
 2. Garder dans les poches arrière les emballages alimentaires.
 3. Tenue vestimentaire et matériel propres

Il sera attribué 3 points au premier, le deuxième prendra 1 point. Ceci établira un classement par points. Le premier portera le maillot Écocitoyenneté.

En cas d'égalité, c'est toujours le dernier désigné qui portera le maillot.

Au classement général, en cas d'égalité, c'est également le dernier désigné qui portera le maillot.

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

ARTICLE VII : Port des maillots de leader.

Le leader de chaque classement, est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.
Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité est le suivant :




- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Classement général Individuel : | Maillot Or, |
| 2. Classement général par Points : | Maillot Vert, |
| 3. Classement général Grimpeur : | Maillot Blanc à pois, |
| 4. Classement général Espoirs : | Maillot Blanc, |
| 5. Classement général du Combiné : | Maillot Bleu ciel, |
| 6. Classement des Sprints intermédiaires : | Maillot Rouge, |
| 7. Classement Combativité : | Maillot Orange, |
| 8. Classement du meilleur 2 nd e Catégorie : | Maillot Bleu foncé, |
| 9. Classement du meilleur 3 ^{ème} Catégorie : | Maillot Madras, |
| 10. Classement Fair Play : | Maillot Fushia, |
| 11. Classement Écocitoyenneté : | Maillot Blanc à parement. |

Le coureur premier dans deux classements ou plus, revêtira donc le maillot défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) maillot(s) sera (seront) porté(s) par son suivant immédiat dans le 2^{ème} (ou les autres) classement(s).

LE PORT DES DIFFERENTS MAILLOTS EST OBLIGATOIRE.

ARTICLE VIII : Délais d'élimination

Les contrôles d'arrivées seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur Augmenté de:

-  20 % pour les étapes dites de plaine,
-  30 % pour les étapes dites montagneuses,
-  30 % pour les étapes ou ½ étapes en CLMI.

Toute situation d'exception sera tranchée par le collège des commissaires après consultation de l'organisateur.

ARTICLE IX : Epreuves Contre la Montre "Individuelle"

Contre la montre individuelle. Article : 2.6.20

L'ordre de départ se fera dans l'ordre inverse du classement général de l'étape 3. Les écarts entre chaque concurrent seront de 1 en 1 minute, puis de 2 en 2 minutes pour les dix derniers.
Le classement de celui-ci entre dans le classement général individuel de l'épreuve.

ARTICLE X : Assistance Technique neutre

Le service d'assistance technique est assuré par deux (2) voitures neutre de dépannage.

ARTICLE XI : Contrôle Antidopage

Le lieu du contrôle antidopage sera précisé au départ de chaque étape. Les directeurs sportifs devront à l'arrivée s'en informer au tableau d'affichage sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE XI : Protocole

Les coureurs des équipes seront tenus d'assister en tenue aux cérémonies protocolaires d'arrivée et de départ sous peine de pénalités réglementaires.

La présence du vainqueur de l'étape et des PORTEURS DE MAILLOTS de Leader, est impérative sur le podium officiel du Tour, et en tenue après chaque arrivée (15 minutes maximum après l'arrivée du vainqueur).

A l'issue de la cérémonie protocolaire, ces coureurs sont tenus de se présenter au « coin presse ».

La cérémonie protocolaire finale aura lieu environ trente minutes après l'arrivée de la dernière étape sur un podium prévu à cet effet, à Grelin.

Les coureurs sont tenus d'y assister sous peine de pénalité réglementaire.

Toute situation non traitée au présent règlement sera régit par la réglementation fédérale.

L'inscription d'une équipe à cette compétition signifie qu'elle a pris connaissance de ce dit règlement et qu'elle s'est engagée à respecter et à appliquer toutes les clauses.

ARTICLE XIV : Sécurité

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ils devront respecter le Code de la Route, (avec une vigilance particulière pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière et partant à l'avant. Ils devront aussi respecter les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées.

Les motards signaleront tout danger particulier et imprévu avec un drapeau jaune.

Les coureurs attardés devront scrupuleusement respecter le Code de la Route, notamment les régimes de priorité aux carrefours.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, reporters, caravaniers et les tiers, de leur fait ou du fait d'un tiers extérieur à l'organisation.

ARTICLE XV: Liste des Prix et Primes spéciales

Le 39^{ème} Tour Cycliste de Marie Galante, est doté des prix et primes spéciales attribués comme suit :

PLACES	ETAPES (2)	½ ETAPES (2)	GENERAL FINAL	POINTS	MONTAGNE	ESPOIRS	POINTS CHAUDS	EQUIPE	FAIR PLAY	COMBATIVITE	COMBINE	MEILLEUR 2ème	MEILLEUR 3ème	ECO- CITOYEN
1	200 €	120 €	500 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
2	180 €	90 €	400 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
3	150 €	70 €	350 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
4	120 €	60 €	300 €											
5	100 €	50 €	250 €											
6	90 €	40 €	220 €											
7	70 €	30 €	200 €											
8	60 €	25 €	180 €											
9	50 €	23 €	160 €											
10	40 €	22 €	150 €											
11	30 €	20 €	140 €											
12	25 €	19 €	130 €											
13	20 €	18 €	120 €											
14	18 €	17 €	110 €											
15	15 €	15 €	100 €											
SS Total	2 336 €	1 238 €	3 310 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
Total général	11 834													

42^{ème} TOUR CYCLISTE DE MARIE-GALANTE



RECOMMANDATIONS A LA PRESSE

DISPOSITIONS GENERALES

1. La participation de tout organe de presse dans la caravane sportive du Tour Cycliste n'est possible qu'après l'obtention d'un agrément auprès du Directeur de l'Organisation agrément délivré sous certaines conditions, lesquelles ont fait au préalable l'objet d'une discussion avec les Responsables de l'UVMG.

2. Les journalistes autorisés à faire partie de la caravane sportive du Tour sont sous l'autorité du Directeur du Tour.

3. Tout véhicule de presse devra porter lisiblement à l'avant sur une affichette, le nom du Journal ou de l'Organisme représenté.

L'absence de cette marque distincte entraînera l'interdiction de cette presse dans la caravane.

4. Les Reporters utilisant les motos et leur pilote revêtiront obligatoirement une chasuble numérotée qui leur sera remise par l'Organisateur. L'absence ou le refus de porter la dite chasuble entraînera l'éviction de la caravane.

5. Les journalistes ne sont pas des Directeurs sportifs, ni des Managers. Ceux qui seront surpris en train de renseigner, ou conseiller les coureurs seront sanctionnés par un rappel à l'ordre. Après 3 rappels, les contrevenants pourront se voir exclus de la caravane par le jury du Tour.

6. Les journalistes ne sont pas admis dans la salle de délibération. Les résultats seront communiqués par le Chargé de Presse du Tour.

Article 1 : Voitures

7. En course, les voitures de presse doivent suivre les directives qui leur sont imposées par les commissaires de course. Elles ne peuvent en aucun cas franchir un barrage (drapeau rouge), si ce n'est après en avoir reçu l'autorisation.

8. Il est interdit de photographier ou de filmer à partir d'une voiture de presse en mouvement.

Article 2: Motos des photographes

9. Pour prendre des photos, les pilotes se laissent glisser à tour de rôle, vers la tête de la course; le photographe prend sa photo puis revient.

10. Aucune moto ne peuvent rester entre la tête du peloton et la voiture du Commissaire à l'avant.

11. A l'arrière de la course, les pilotes circuleront en file Indienne à partir de la voiture direction de course.

12. En montagne et dans les ascensions, les pilotes doivent veiller à ne pas gêner les coureurs, ni les voitures officielles et, en principe, les photographes opéreront à l'arrêt.

Article 3 : Motos des reporters radio et télévision

13. Elles ne peuvent s'intercaler entre deux groupes de coureurs que sur autorisation de la Direction de course.

14. L'interview des coureurs en course est Interdite. Celles des Directeurs sportifs sont tolérées à l'exception des 20 derniers kilomètres et à condition qu'elle soit réalisée à partir d'une moto.

Article 4 : Motos des cameramen de télévision

15. La circulation des motos doit se faire de façon à ne pas favoriser ou gêner la Progression des coureurs.

16. Les pilotes s'obligeront à faciliter la circulation des véhicules appelés au peloton ou souhaitant doubler les coureurs.

17. Les cameramen ne peuvent doubler le peloton en filmant que si la largeur de la route le permet. En montagne et dans les ascensions, les prises de vue s'effectueront de l'arrière.

18. Jamais les motos ne stationneront à proximité des coureurs sans filmer.

19. Il est Interdit de filmer à partir d'une moto dans les cinq derniers mètres. Les journalistes rouleront à l'avant de la course. Ils pourront pour des raisons d'informations s'arrêter et suivre différents pelotons.

Article 5 : Arrivée

Au-delà de la ligne d'arrivée, une zone suffisamment vaste sera réservée aux personnes de presse accréditées.

LES INTERVIEWS SUR LA LIGNE D'ARRIVEE SONT INTERDITES.

**TOUT CONTREVENANT SERA PENALISE PAR LA DIRECTION DU TOUR
D'UN RAPPEL A L'ORDRE.**

**LES RECIDIVISTES POURRONT ETRE EXPULSES
DE LA CARAVANE DU TOUR.**

42^{ème} TOUR CYCLISTE DE MARIE-GALANTE



L'ITINERAIRE

